

VIRTUOSE 2



C O N T R A T
C O L L E C T I F
D ' A S S U R A N C E -
V I E E N E U R O S
E T U N I T É S D E
C O M P T E



Virtuose 2, harmoniser son épargne

Virtuose 2 est un contrat d'assurance-vie en euros et unités de compte proposant des évolutions majeures en matière de valorisation et de sécurisation d'épargne. Profitant du cadre fiscal avantageux de l'assurance-vie, Virtuose 2 est un contrat souple à solutions multiples qui apporte une réponse appropriée à chaque profil d'investisseur. Sa valorisation quotidienne permet de connaître au jour le jour le niveau de ses performances et apporte une grande souplesse dans la gestion du contrat.

Cadencer son approche patrimoniale

Virtuose 2 présente deux solutions pour la gestion du contrat :

- L'adhérent pilote lui-même la sélection des unités de compte parmi la quarantaine de fonds proposés.

Cette sélection proposée fait appel aux expertises de sociétés de gestion parmi les plus réputées. Expertises parmi lesquelles celles reconnues du Groupe UFG qui permettront à l'épargnant de profiter du meilleur des marchés immobilier, alternatif et thématique.

En associant ces supports aux deux actifs en euros (les fonds Virtuose Sécurité et €rythmie) aux caractéristiques complémentaires, l'adhérent obtiendra le meilleur tempo entre performance et sécurité.

- L'adhérent opte pour la simplicité au travers de 3 orientations de gestion proposées. Selon une approche prudente, équilibrée ou dynamique, ces fonds gérés par UFG IM libèrent l'adhérent des contraintes de sélection des supports.

Gestion profilée, orchestrations facilitées

Virtuose Prudence : FCP diversifié, orienté vers les marchés monétaires et obligataires et, de façon limitée, sur les marchés actions pour dynamiser la performance. Il est géré par UFG IM qui peut être amenée à faire évoluer la répartition du capital investi en vue d'assurer un maximum de sécurité.

Virtuose Equilibre : investi sur les marchés obligataires et actions européennes, le capital placé sur le FCP Virtuose Equilibre profite d'une expertise des gestionnaires européens et internationaux de haut potentiel. Géré par UFG IM, Virtuose Equilibre est composé, de manière équilibrée, de valeurs obligataires, actions et alternatives pour mixer sécurité et potentiel de valorisation.

Virtuose Dynamique : orienté sur les marchés actions mondiaux, le capital placé sur le FCP Virtuose Dynamique bénéficie de l'expertise de gestionnaires français et internationaux réputés pour leur performance. Composé principalement d'actions et dans une moindre mesure d'obligations, le FCP géré par UFG IM profite de la dynamique et du potentiel des marchés internationaux.

Zoom sur Virtuose Prudence

- Sécurité : +++
- Risque à court terme : +
- Volatilité : +
- Potentiel : +

Zoom sur Virtuose Equilibre

- Sécurité : ++
- Risque à court terme : ++
- Volatilité : ++
- Potentiel : ++

Zoom sur Virtuose Dynamique

- Sécurité : +
- Risque à court terme : +++
- Volatilité : +++
- Potentiel : +++

L'assurance-vie : garanties, flexibilité et avantages fiscaux au diapason

Les garanties de Virtuose 2, un hymne à la tranquillité

Virtuose 2 propose un ensemble de garanties qui assurent, selon les options choisies ou les supports sélectionnés, une couverture importante tant au niveau du capital que de la protection des ayants droit (en cas de décès de l'assuré). Un certain nombre de garanties optionnelles peuvent être souscrites.

■ Garantie du capital

Les sommes versées sur les actifs en euros (déduction faite des frais, des retraits partiels bruts, des avances et intérêts afférents et des transferts sortants) bénéficient d'une garantie en capital majorée d'un effet cliquet, sécurisant ainsi les performances.

■ Garantie décès plancher indexée

Elle assure aux bénéficiaires, en cas de décès, de récupérer au minimum les sommes versées sur le contrat ou régulièrement revalorisées si l'option garantie plancher indexée est sélectionnée (déduction faite des frais, des retraits partiels bruts et des avances et intérêts afférents).

■ Garantie majorée optionnelle

En cas de décès pendant la durée de votre contrat, le capital versé à vos bénéficiaires sera supérieur aux sommes versées (déduction faite des frais, des retraits partiels bruts et des avances et intérêts afférents). En plus, c'est vous qui déterminez le montant du capital qui sera versé.

■ Garantie cliquet optionnelle

En cas de décès, le capital versé correspond à la plus haute valeur atteinte par le capital constitué, calculé à la fin de chaque trimestre civil.

Les avantages fiscaux, instruments de votre orchestration

■ Fiscalité des plus-values

Le contrat Virtuose 2 permet de profiter des avantages fiscaux appliqués à l'assurance-vie. Ainsi, seule une fraction du montant des retraits (rachats), correspondant aux plus-values, est imposable. L'adhérent a la possibilité soit d'intégrer ces plus-values dans sa déclaration de revenus, soit d'opter pour le prélèvement forfaitaire libératoire (PFL).

■ Transmission

En cas de décès, les capitaux sont versés au(x) bénéficiaire(s) librement désigné(s). Un certain nombre d'exonérations sur les sommes récupérées sont appliquées. Vous trouverez dans la fiche technique de ce dossier le détail de ces exonérations. Les capitaux décès complémentaires versés au titre des garanties optionnelles, font l'objet de dispositions particulières.

Les atouts de la valorisation quotidienne

La valorisation quotidienne de Virtuose 2 permet à l'adhérent d'obtenir une information en continu sur la situation de son contrat, de le gérer quotidiennement et de profiter d'une souplesse importante en termes d'investissements et de rachats.



Les clés de Virtuose 2, des exclusivités

Nouveau

€urythmie, sécurité totale et potentiel de performance

€urythmie est **un actif en euros** nouvelle génération, une nouveauté dans le monde de l'assurance-vie, construit spécialement par La Mondiale Partenaire avec les équipes du Groupe UFG. Proposé au côté de l'Actif Général de l'Assureur, €urythmie présente une espérance de rendement de 0.50 % à 0.75 % supérieure à celle de cet Actif, dans des conditions de marché positives. De plus, avec le fonds €urythmie, l'adhérent bénéficie d'**une garantie en capital** sur l'ensemble des versements à la manière d'un fonds en euros classique et **un effet cliquet** qui sécurise les performances passées, année après année.

Le principe €urythmie est un actif en euros investi à hauteur de 30 % maximum en OPCVM et de 70 % sur l'Actif Général de La Mondiale. La quote-part d'OPCVM permet de profiter des opportunités des marchés financiers et de booster ainsi la performance globale du portefeuille. Le moteur de performance présente une allocation d'actifs diversifiée composée d'actions européennes, d'actions internationales, de fonds alternatifs et de fonds monétaires dynamiques.

Top Index, pour maîtriser l'allegro

Top Index est une option d'arbitrage spécifique qui permet de **fixer un seuil de performance attendu** au-delà duquel, l'adhérent jugera prudent de demander la protection de ses profits.

Le principe L'adhérent détermine l'espérance de gain annuel escompté sur un support. Dès que la performance est atteinte, un arbitrage automatique de la totalité de l'épargne est effectué vers un ou plusieurs supports prédéfinis de son choix. Cette option libère l'épargnant d'un suivi des supports au jour le jour et protège la performance attendue.

Floor Index, avant le larganto

L'option d'arbitrage Floor Index vise à protéger l'adhérent d'une éventuelle dépréciation jugée trop forte sur un fonds sélectionné.

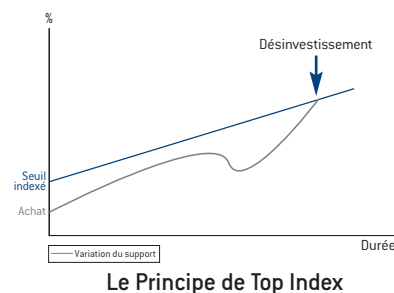
Le principe L'adhérent définit pour chacun des supports le seuil maximum de perte en dessous duquel il convient de **désinvestir ses placements pour les protéger**. Dès que le seuil annuel défini préalablement est atteint, un arbitrage automatique est appliqué et le capital est transféré vers le ou les supports préalablement choisis.

Les points forts d'€urythmie

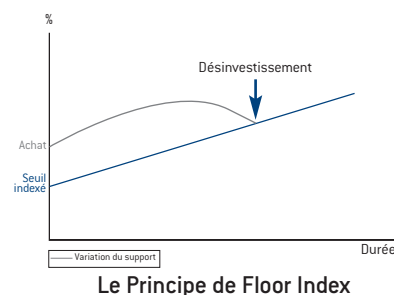
- Une garantie totale en capital combinée à des actifs dynamiques
- La sécurisation des plus-values constatées chaque année (effet cliquet)
- Une forte diversification des classes d'actifs pour la performance
- La double expertise de La Mondiale Partenaire dans les actifs en euros et du Groupe UFG dans les actifs mobiliers



Répartition cible des actifs d'€urythmie



Le Principe de Top Index



Le Principe de Floor Index

Les services et l'expérience

de spécialistes reconnus



Groupe UFG

Groupe d'Asset Management multispécialiste, multicible, le Groupe UFG, filiale du Crédit Mutuel Nord Europe, dispose de 4 domaines d'expertise : la multigestion alternative (UFG Alteram), le capital investissement (UFG Private Equity), la gestion d'actifs (UFG Investment Managers) et le placement immobilier (UFG Real Estate Managers). Par la complémentarité de ces différents métiers, le Groupe UFG propose à ses clients (investisseurs institutionnels, prescripteurs et particuliers) des solutions d'investissements sur l'ensemble des classes d'actifs traditionnelles ainsi qu'une gamme complète de placements dits alternatifs. Avec plus de 350 collaborateurs, le Groupe UFG gère à ce jour plus de 17 milliards d'euros d'actifs.

La Mondiale Partenaire

La Mondiale Partenaire est une filiale du Groupe La Mondiale, l'assureur mutualiste spécialiste de la protection sociale et patrimoniale. L'activité de La Mondiale Partenaire repose sur le déploiement d'accords de partenariat avec les principaux acteurs du marché de l'épargne et de la gestion de patrimoine. Son modèle économique consiste à leur proposer une gamme étendue de produits patrimoniaux sur-mesure, adaptée aux exigences de leur clientèle de particuliers. La société intervient auprès d'eux comme assureur gestionnaire des contrats, le conseil en matière de placement étant délégué aux partenaires.



Votre conseiller habituel

est à votre disposition pour

vous détailler l'ensemble

des avantages et conditions

de Virtuose 2.

Le contrat Virtuose 2 est distribué par UFG Courtage et assuré par La Mondiale Partenaire, UFG Courtage - société de courtage d'assurances - SARL au capital de 8 000 € - 380 580 803 RCS Paris
N° ORIAS : 07 002 914 Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L. 530-1 et L. 530-2 du Code des assurances.

GROUPE UFG

RELATIONS PARTENAIRES-UFG PARTENAIRES

173, boulevard Haussmann / 75008 PARIS

tél. : +33 (0)1 44 56 10 62

www.ufg-partenaires.com

Groupe UFG
un monde d'alternatives